



Photo : Phil Date

LES BIJOUX EN MILIEU D'ACCUEIL : RECOMMANDATIONS APPLICABLES AUX ENFANTS ET AU PERSONNEL

Le port de bijoux en milieu d'accueil n'est pas anodin, tant pour les enfants que pour le personnel.

Le principe de précaution doit guider leur usage durant le temps d'accueil.

Certains parents aiment faire porter des bijoux à leur bébé. Ceux-ci sont choisis pour des raisons esthétiques, culturelles ou religieuses, voire de santé comme les fameux colliers d'ambre qui sont aujourd'hui très à la mode.

Toutefois, portés par les enfants, les bijoux peuvent occasionner des problèmes de sécurité.

DES TÉMOIGNAGES QUI EN DISENT LONG...

Les **cordelettes et colliers** peuvent provoquer un étouffement et des lésions. Tel est le cas des perles (d'ambre ou de nacre par exemple). L'enfant pourrait les avaler en raison de leur petite taille ou les insérer dans les narines ou les oreilles.

De même, le collier peut être tiré ou arraché par un autre enfant, lors de jeux par exemple.

« *Le collier peut s'accrocher et faire mal au cou même s'il est doté d'un fermoir magnétique...* », précise une puéricultrice. « *Un autre enfant peut tirer dessus...* »

Le collier peut également s'accrocher à un barreau de lit ou à toute autre partie du mobilier et provoquer une strangulation, sous l'effet du poids de l'enfant.

Une accueillante témoigne : « *J'ai longtemps été tolérante, même pour les colliers d'ambre extensible avec un nœud entre chaque perle... jusqu'à ce qu'un enfant le perde et qu'on ne retrouve plus la perle manquante...* »

Par ailleurs, les **boucles d'oreilles** peuvent se détacher accidentellement, même celles dites « sécurisées », sans que le professionnel ne s'en aperçoive. Il s'agit d'objets de petite taille que le porteur du bijou (ou d'autres enfants) est susceptible d'inhaler ou d'ingérer.

Selon une professionnelle des milieux d'accueil, « *Une attache de boucle d'oreilles peut tomber et être avalée par un enfant plus jeune...* »

Il en va de même pour les **pincettes à cheveux** qui présentent également un risque d'ingestion ou de blessures.

COMMENT RÉAGIR FACE AU PORT DE BIJOUX PAR CERTAINS ENFANTS ACCUEILLIS ?

À l'inscription de leur enfant, les parents prennent connaissance du règlement d'ordre intérieur du milieu d'accueil. En le signant, ils marquent leur adhésion à celui-ci.

C'est donc l'occasion de leur rappeler l'interdiction du port des bijoux, pour des raisons de sécurité.

L'idée n'est pas d'interdire formellement à un enfant l'accès au milieu d'accueil pour ce motif mais d'informer et de sensibiliser les parents aux éventuels dangers du port des bijoux. Des solutions peuvent également être trouvées pour garantir la sécurité dans le milieu d'accueil, tout en respectant le choix des parents.

Par exemple, pour les bébés dont on a percé les oreilles, les boucles perceuses peuvent être recouvertes d'un pansement, afin d'empêcher l'arrachage ou la perte.

Quant aux colliers d'ambre supposés empêcher les douleurs de la poussée dentaire, ils peuvent être mis de côté par précaution durant le temps de l'accueil. Le milieu d'accueil peut proposer aux parents d'utiliser une pommade spéciale pour les gencives afin de calmer les douleurs de bébé.

DU CÔTÉ DU PERSONNEL

Pour le personnel du milieu d'accueil, le port de bijoux aux mains et poignets ainsi que les faux ongles et les ongles longs sont à proscrire. En effet, ceux-ci peuvent également être source de danger et ne permettent pas non plus le respect des bonnes pratiques d'hygiène.

En effet, l'hygiène des mains est indispensable pour contribuer à prévenir la propagation de germes infectieux et les épidémies. « *Les ongles doivent être propres, courts, sans vernis et nettoyés régulièrement.* » (Voir chapitre 2 de la brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance »).



Les **bagues et bracelets** peuvent héberger des micro-organismes qui ne sont pas toujours éliminés par le lavage des mains.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance », disponible sur le site de l'ONE (www.one.be → Professionnels → Publications professionnelles → Santé)



Ces bijoux pourraient également occasionner des éraflures et égratignures aux enfants. Il faut donc éviter de les porter pendant les heures de travail.

Le port de **colliers** ou de **boucles d'oreilles** par le personnel du milieu d'accueil peut être toléré. Mais il faut que chacun se souvienne qu'à partir de 4 mois l'enfant développe sa perception des reliefs et appréhende mieux la distance qui le sépare des objets. Comme en outre, il contrôle mieux ses bras, il est en mesure d'attraper divers objets dont les cheveux ou les bijoux.

Les risques sont bien réels de cassure des bijoux et de dispersion de fragments susceptibles d'être inhalés ou ingérés.

Chaque membre du personnel doit donc s'assurer que son collier ou ses boucles d'oreilles sont bien attachés et qu'ils n'attirent pas trop l'attention des enfants. On évitera par exemple les boucles d'oreilles pendantes et les longs colliers.

EN CONCLUSION

Les milieux d'accueil sont fréquentés par des enfants dont l'âge nécessite une attention particulière à l'hygiène et à la sécurité.

La restriction d'utilisation de bijoux pendant le temps d'accueil est donc nécessaire. Toutefois, la structure d'accueil reste libre d'accepter ou non certaines pratiques tout en s'assurant de l'absence de danger pour chacun des enfants accueillis.

Harielle DEHEUY
Service supports ONE
Direction accueil 0-3
en collaboration avec
Vanessa PONTET
Direction médicale ONE